

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL DE LA DOUANE : JEUDI 12/09 À BRUXELLES (FINTO)

Vos conditions de travail vous pèsent ?
Pas assez de moyens matériels et humains pour réaliser un travail de qualité ? 🌟 Marre des promesses non tenues par les ministres précédents ? 🌟 Pas envie d'attendre la fin de la crise politique pour améliorer le sort des agents D&A ? 🌟 Pas envie d'être les laissés-pour-compte de la prochaine majorité ?

Rejoignez-nous à l'assemblée générale du personnel des Douanes et Accises qui se tiendra le jeudi 12 septembre à 11 h (pour les agents francophones et germanophones).

**Adresse : Salle Pacheco (Finto) –
Boulevard Pachéco, 13 à 1000
Bruxelles**

Conformément au statut syndical, vous avez le droit de participer à cette assemblée générale, même si vous n'êtes pas syndiqués. À l'issue de la réunion, une attestation pour justifier votre absence du bureau vous sera d'ailleurs remise.

Pour les modalités de transport, nous invitons chacun à prendre contact avec son organisation syndicale.

**VOTRE PRÉSENCE MASSIVE À
CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EST IMPORTANTE ! ELLE SERA
LA MEILLEURE PREUVE DE
VOTRE DÉTERMINATION.**

Voici les principales revendications (liste non exhaustive) qui seront adressées aux responsables du SPF Finances et au prochain gouvernement :

- le maintien de résidences et le renforcement des effectifs dans tous les services afin de couvrir correctement l'ensemble du territoire et permettre aux agents de l'AGDA de mener à bien leurs missions ;
- l'amélioration des conditions de travail des agents (renforts et formations des agents, aménagement de fin de carrière, prise en compte de la pénibilité de certaines fonctions, mise à disposition de matériel performant et en bon état [uniforme, véhicules, armes...], y compris la mise en place de mesures augmentant l'attractivité du travail en shifts) ;
- la mise en place d'une école des Douanes digne de ce nom ;
- l'organisation régulière de formations et d'exams de carrières ;
- la revalorisation de l'allocation pour port d'armes et des allocations pour frais de séjour et de parcours ;
- en matière de pensions, la mise en œuvre de toutes les mesures et corrections nécessaires pour le passé (service actif) et pour le futur (métiers pénibles) ;
- une solution permettant un cadre juridique sécurisant pour les agents amenés à dépasser régulièrement les prestations de plus de 11 heures ;
- et bien d'autres choses encore...